



Mon ex conjoint veut prendre notre fille quand il le souhaite

Par **venus56**, le **10/03/2014** à **09:56**

Bonjour,rnrnDepuis que mon ex conjoint à repris un travail, il ne prend plus en compte le jugement établi en 2011. Par exemple, le vendredi soir ce n'est plus 18h mais 21h00 ou 20h30 selon son travail. Il change également régulièrement les we. Pendant les périodes de vacances, il ne peut pas la prendre car il travaille. Cette année normalement, j'ai la 2ème période des vacances mais comme il ne prend pas sa fille pendant les vacances, il souhaite prendre le we du 15/16 mars (soit juste pendant ma période de mes vacances normalement avec elle). A t-il le droit? De plus pendant les vacances de pâques il souhaite la prendre plus car il ne l'a pas prise pendant ces vacances. peut-il récupérer ces jours non pris?rnrnJ'espère que vous pourrez me répondre.rnMerci

Par **cocotte1003**, le **10/03/2014** à **13:17**

Bonjour, vous êtes en droit de faire respecter strictement le droit de visite tant sur les horaires que les jours, il ne la prend pas un week end il est donc réputé renoncer à son WE et n'a pas à la prendre un WE à vous. Par contre c'est un droit et non une obligation, il ne la prend pas sa semaine de vacances, vous ne pouvez pas l'obliger. Si le père veut changer certaines choses, il doit saisir le jar, cordialement